

Fiche information - Conditions de validation pédagogique d'un contrat d'alternance

RENTREE 2026

Ce qui sera vérifier lors de la validation pédagogique

Encadrement et accompagnement pédagogique

- Un manager qualifié avec du temps disponible pour accompagner l'alternant.
- Un suivi régulier avec au moins une réunion de suivi mensuelle.
- Un accompagnement progressif pour monter en compétences (éviter une autonomie immédiate non encadrée).

Contenu et qualité des missions

- Des missions en lien avec la formation et les objectifs professionnels.
- Un équilibre entre tâches opérationnelles et réflexion stratégique.
- Une diversité des tâches pour développer plusieurs compétences (éviter un travail répétitif ou hors sujet).

Conditions de travail et moyens mis à disposition

- Un cadre de travail sécurisé, conforme au droit du travail et aux normes de santé/sécurité.
- Des ressources adaptées (matériel, accès aux données, formations internes si possible).
- Respect des horaires de travail légaux.

Pérennité et structure de l'entreprise

- Un statut juridique clair et une organisation stable (éviter les start-ups trop précaires).
- Une capacité d'accueil suffisante pour un encadrement de qualité.
- Un engagement à respecter les obligations liées à l'alternance.

Types d'entreprise et encadrement attendus

Parcours	Entreprises d'alternance	Encadrement par :
Agricultures, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs	Tout type d'entreprise opérant sur de projets de territoire en lien avec la formation, dont : - Collectivités - Associations	- Responsable développement territorial - Charge de projet en agriculture et développement rural - Consultant en développement rural - Responsable de développement local durable
Agro-écologie et gestion des ressources	- Entreprises de productions agricoles - Coopératives agricoles	- Responsable R&D - Responsable expérimentation en production végétale

	- Organisation Professionnelles Agricoles, dont Instituts Techniques, syndicats agricoles, etc. - Entreprises d'agrofourriture, dont semenciers - Bio contrôle - Cabinets conseils – Consultants en agroécologie - Bureaux d'études en agronomie, agroécologique	- Responsables de production - Responsable de Projet en Agroécologie
AGROTIC	- Entreprise de services du numérique (conseil, programmation, édition logiciels...) - Société de conseil / cabinet de consultants (dont société d'études de marché, sondage, conseil en BIG DATA, IA (ex. NRJ BI)	- Responsable R&D (avec compétences numériques) - Responsable SI (ou ingénieur confirmé)
Aliments et Nutrition – Santé	- Industrie agroalimentaire - Cabinets conseils – Consultants pour les IAA	- Responsable R&D - Responsable Production - Responsable Développement & Innovation
Filières Animales Durables	- Entreprises de productions agricoles - Coopératives agricoles - Organisation Professionnelles Agricoles, dont Instituts Techniques, syndicats agricoles, etc. - Entreprises d'agrofourriture - Industries Agroalimentaires (alimentation animale) - Cabinets conseils – Consultants en élevage	- Ingénieur technico-commercial - Responsable R&D - Ingénieur conseil
Forêts	- Coopératives forestières - Experts forestiers - ONF - Communauté forestière - Inter profession, dont FCBA	- Ingénieur forestier - Expert forestier
Management et installation en entreprise agricole	- Exploitations agricoles - Coopératives agricoles, à condition d'avoir une exploitation agricole de référence pour mener les études de cas exigés dans la formation.	- Exploitant agricole - Directeur technique (ayant de l'expérience)
Management QSE - RSE	- Industrie agroalimentaire - Cabinets conseils – Consultants pour les IAA ou les filières agricoles - Productions agricoles - Restauration collective	- Responsable Qualité / Environnement – Sécurité - Responsable Production - Responsable Amélioration Continue - Responsable RSE
Stratégie, entrepreneuriat, management des entreprises agricoles	- Tout type d'entreprise ayant un service de gestion - Centre de gestion agréé / CER - Banque (dont banque d'affaires-finance) / assurance (yc banque d'investissement, mutuelle)	- Directeur/responsable stratégie - Directeur/responsable entrepreneuriat et innovation

	- Bureau d'études en environnement (ingénierie/ études techniques)	- Responsable des opérations - Directeur/responsable de production - Consultant en stratégie agricole - Directeur/responsable RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
Viticulture-œnologie	- Domaine viticole - Organisation Professionnelles Agricoles, dont IFV	- Gérant domaine viticole - Directeur technique (ayant de l'expérience)
Agro-viti	- Cabinets conseils – Consultants en viticulture - Bureaux d'études en agronomie, agroécologique, viticulture - Domaine viticole - Organisation Professionnelles Agricoles, dont IFV	- Gérant domaine viticole - Directeur technique (ayant de l'expérience) - Responsable d'expérimentation - Consultant

Positionnement de l'apprenti dans l'entreprise et dans la durée :

- L'apprenti ne devra pas rester simple ouvrier ou technicien sur la durée de son contrat ;
- Dans le cas d'un apprenti en FISA (3 ans) :
1ère année : de la réalisation des tâches quotidiennes vers une implication dans les prises de décision et les évolutions de l'entreprise (2e et 3e année) pour monter en compétences, en responsabilité et gagner en autonomie.

Missions confiées durant l'exécution du contrat

Vérification si les **missions confiées seront cohérentes avec les attentes académiques** en termes de compétences à développer pour former un futur ingénieur.

Projet ingénieur de fin d'étude

Vérification d'il y aura une **question stratégique dans l'entreprise** à résoudre dans l'entreprise ou le service.

Mobilité internationale (pour FISA, FISEA, FISA MASTER) :

La mobilité à l'international est obligatoire pour la Commission des Titres d'Ingénieur. Sa réalisation est indispensable pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Aides financières : participation aux frais de la mobilité l'OPCO de l'entreprise (dispositions variables selon les opérateurs) liés à la mobilité.



Modalités de validation de la mobilité :

- Durée minimum :
 - **9 à 12 semaines**
- Période de réalisation :
 - Concours Master : durant l'été entre les 2 années de formation
 - **Concours Apprentissage : 2ème année du cursus (S7, S8)**
- **Sur une période en entreprise, en accord avec le calendrier d'alternance**

Accès aux ressources et informations de l'entreprise

Tout au long de sa formation, l'apprenti devra avoir **accès aux documents, informations, échanges et rencontres utiles à sa spécialisation**.

Liste des travaux réalisés pendant la formation, fondés sur les données de l'entreprise d'accueil :



Durant la 1ère année de formation :

- Diagnostic global de l'entreprise



Durant la dernière année de formation :

- Le projet de fin d'études



CAS PARTICULIER DU PARCOURS « MANAGEMENT ET INSTALLATION EN ENTREPRISE AGRICOLE »

L'accès aux documents suivants est indispensable pour plusieurs travaux, ce qui permettra à l'apprenti de suivre et de valider les modules mentionnés ci-dessus :

- Les documents comptables annuels (bilan et compte de résultat) et les annexes
- La balance comptable
- Le grand livre des comptes de classe 6 et 7
- Le récapitulatif des emprunts avec la répartition des emprunts en dettes à moins de 1 an et dettes à plus de 1 an
- Le récapitulatif des immobilisations avec les acquisitions et les cessions d'immobilisations
- La situation des comptes courants d'associés si votre entreprise est une société ou un état récapitulatif des prélèvements et des apports sur les comptes courants (global pour l'entreprise)
- Si existant : les soldes intermédiaires de gestion, et les tableaux pluriannuels des flux ou tableaux de financement
- Le cas échéant : les liasses fiscales peuvent aussi communiquer des informations complémentaires pour finaliser le diagnostic

Cas d'étude exigés dans la formation

- Diagnostic économique et financier
- Diagnostic des équipements de production
- Audit de gestion de production durable
- Audit de durabilité
- Audit coûts de revient
- Audit RH
- Audit commercial

Sur demande de la part de l'employeur, Bordeaux Sciences Agro pourra établir un accord de confidentialité. Cet accord garantira que seul l'enseignant responsable du ou des modules référencés dans cet engagement aura accès aux données de l'entreprise dans le seul but d'aider l'apprenti à réaliser son audit. A noter que les rapports écrits d'audits sont par définition confidentiels et que les soutenances de ces audits ne sont ouvertes qu'aux apprentis de la même spécialisation.

Processus de validation pédagogique de l'alternance

1^e pré-validation du projet d'alternance

Avant d'engager sa recherche d'entreprise, ou dès lors qu'une piste sérieuse est envisagée avec un futur employeur, le candidat doit prendre contact avec la personne référente chargée de son accompagnement et de son suivi (voir contacts ci-après).

Cet échange a pour objectif de **vérifier l'adéquation du projet d'alternance avec les attendus pédagogiques de la formation, notamment concernant le choix de l'entreprise, les missions envisagées et les projets confiés par l'employeur.**

2°. Finalisation de la validation pédagogique

1. **En collaboration avec son futur manager, l'alternant doit compléter le dossier de validation pédagogique.** Celui-ci doit être intégralement renseigné et validé par le futur alternant ainsi que par l'employeur.
2. **Le dossier de demande de validation pédagogique doit ensuite être déposé en ligne sur la plateforme Adullact via le lien ci-dessous :**
 - Compléter le formulaire en ligne ;
 - Joindre le dossier de validation pédagogique complété (document obligatoire pour la soumission de la demande) ;
 - Sélectionner le type de contrat d'alternance retenu par l'employeur : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation (voir les conditions préalables ci-dessus).

[Plateforme Adullact – Dépôt de la fiche de validation pédagogique](#)

3. **Après le dépôt en ligne, le dossier est examiné par le responsable pédagogique de la spécialisation choisie, qui prononce la validation ou le refus du projet d'alternance.**

3°. Communication de la validation pédagogique à l'entreprise et au futur alternant

Après émission d'un avis favorable par le responsable pédagogique, le service Alternance de Bordeaux Sciences Agro informe l'employeur ainsi que le futur alternant de la validation du projet.

Le service précise également les prochaines étapes nécessaires à la mise en place du contrat d'alternance et à la conclusion du contrat de travail.

4°. Établissement du contrat de travail

Le contrat de travail ne pourra être signé qu'après validation de l'ensemble des étapes précédentes. Le service Alternance transmettra, au moment opportun, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'établissement du contrat d'alternance.

➡ **TOUT CONTRAT NE RESPECTANT PAS CE PROCESSUS NE POURRA PAS ETRE CONCLU.**

Période d'exécution du contrat d'apprentissage



Contrat de 3 ans

	<u>Début du contrat</u>		<u>Fin du contrat</u>
A partir du	1 ^{er} juillet 2026	au	30 juin 2029
Idéalement du	1er septembre 2026	au	31 août 2029
Au plus tard du	30 novembre 2026	au	31 août 2029

Contrat d'1 an

	<u>Début du contrat</u>		<u>Fin du contrat</u>
A partir du	1 ^{er} août 2026	à	Soutenance 2027
Idéalement du	1er septembre 2026	à	Soutenance 2027
Au plus tard du	30 septembre 2026	à	Soutenance 2027

	Début du contrat		Fin du contrat
A partir du	1 ^{er} août 2026	à	Soutenance 2027
Idéalement du	1er novembre 2026	à	Soutenance 2027
Au plus tard du	30 novembre 2026	à	Soutenance 2027

Contrat de 2 ans (cas limités à certains profils, dont admission concours Master)

	Début du contrat		Fin du contrat
A partir du	1 ^{er} août 2026	à	Soutenance 2028
Idéalement du	1er septembre 2026	à	Soutenance 2028
Au plus tard du	30 novembre 2026	à	Soutenance 2028

Vos contacts :

POUR PRE VALIDER VOTRE PROJET D'ALTERNANCE (CHOIX D'ENTREPRISE, MISSIONS ET PROJETS PROPOSES PAR L'ENTREPRISE)

POUR LES CONTRATS EN 3 ANS (ADMISSIONS CONCOURS APPRENTISSAGE)

Service Alternance Bordeaux Sciences Agro

Agathe BOURDEAU, chargée de suivi et d'accompagnement des apprentis – agathe.bourdeau@agro-bordeaux.fr 05 57 35 07 88 / 06 11 67 80 90

POUR LES CONTRATS DE DERNIERE ANNEE (SPECIALISATION OU PARCOURS SPECIFIQUES)

Les référents alternance des départements de formation

Départements / Spécialisations	Contacts référents
➔ INSTALLATION Management et installation en entreprise agricole ➔ APTERIA Agricultures, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs ➔ SEMEA Stratégie, entrepreneuriat, management des entreprises agricoles ➔ Parcours Agro-Finance Banque	Anaïs SALLERON : anais.salleron@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 10 05
➔ AGROGER Agroécologie et gestion des ressources	Agathe BOURDEAU : agathe.bourdeau@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 07 88 - 06 11 67 80 90 (service alternance)
➔ AGROTIC	Prince Armand KOUMI : prince-armand.koumi@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 86 00 Nathalie TOULON : nathalie.toulon@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 42 32
➔ ANS Aliments et nutrition – santé ➔ QRSE Management QSE (Qualité Sécurité Environnement) & RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) agricoles et agro-alimentaires	<i>En cours de recrutement</i>

➔ FAD Filières Animales Durables	
➔ FORET Forêts : gestion, protection & valorisation	Anaïs TISSOT : anais.tissot@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 86 42
➔ Agro-viti Agroécologie et viticulture ➔ Viticulture-œnologie (uniquement en année de spécialisation et Admission concours Master DNO)	Yann BUCHWALTER : yann.buchwalter@agro-bordeaux.fr / 05 57 35 07 56

LE SERVICE ALTERNANCE | DIRECTION DES ETUDES

- **Ingrid EBZANT**, responsable alternance - Tél : 05 57 35 07 23 - alternance@agro-bordeaux.fr
- **Héloïse LAMIRAULT**, gestionnaire alternance - Tél : 05 57 35 07 29 - alternance@agro-bordeaux.fr
- **Agathe BOURDEAU**, chargée de suivi des apprentis- développement alternance - alternance@agro-bordeaux.fr

Ressources consultables

Ressources à consulter sur le contrat d'apprentissage

- [Service Public – Contrat d'apprentissage](#)
- [Ministère du Travail – Le contrat d'apprentissage](#)
- [France Travail – Le contrat d'apprentissage](#)
- [Portail de l'Alternance – Informations et simulateurs](#)

Ressources à consulter sur le contrat de professionnalisation

- [Service Public – Contrat de professionnalisation](#)
- [France Travail – Le contrat de professionnalisation](#)
- [Ministère du Travail – Le contrat de professionnalisation](#)

Portail de l'alternance

(Simulateurs de coûts employeur, rémunération des alternants, aides, etc.)

- [Portail de l'Alternance](#)
- [La bonne alternance](#)

France Compétences et les opérateurs de compétences (OPCO)

- [France Compétences](#)
- [Les opérateurs de compétences \(OPCO\) – Ministère du Travail](#)
- [Quel est mon OPCO ?](#)

Aides financières et mobilité des alternants

- [Action Logement – Aide Mobili-Jeune](#)
- [CAF – Les aides au logement](#)
- [1 jeune 1 solution](#)

Sites web des structures

- [Bordeaux Sciences Agro](#)
- [CFA Sup Nouvelle-Aquitaine](#)

Région Nouvelle-Aquitaine

- [Région Nouvelle-Aquitaine – Trouver une entreprise d'apprentissage](#)
- [Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine](#)